

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

### ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois . .	13.50
" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	26.50
" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

ROUBAIX 23 JANVIER 1876.

### LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 22 janvier 1876.

Nous sommes livrés aux bêtes. C'est là ce qu'il faudrait conclure de la proclamation de M. Victor Hugo et de la nouvelle réunion électorale tenue, hier, par les républicains et radicaux. Le programme communal adopté dans la réunion de lundi dernier, a été présenté, hier, et accepté comme le minimum des revendications politiques du radicalisme. Or, dans cette même réunion du 21 M. Victor Hugo a déclaré qu'il voulait, lui, plus encore que le minimum. Il a dit qu'à son âge on avait beaucoup de passé et peu d'avenir, et qu'il n'était pas difficile à son passé de répondre à son avenir. Mais de quel passé M. Victor Hugo entend-il parler? Il a son passé légitimiste de la Restauration, son passé libéral du règne de Louis-Philippe, son passé jacobin de 1848; voilà trois passés qui rendent bien difficiles de prévoir quel sera l'avenir de ce néo-radical pendant les quelques années qu'il peut avoir encore à vivre.

M. Victor Hugo a été très-applaudi quand il a dit que, pour défendre la République, il ne reculerait devant aucune des extrémités du devoir, ni devant les barricades, ni devant le tyran, ni devant la mort... Tout ce ridicule bavardage ressemble au jeu de pince-sans-rire, et, depuis que M. Victor Hugo s'est fait révolutionnaire, il n'a pas manqué de barricades, et il ne s'y est jamais trouvé.

M. Victor Hugo a été très-applaudi quand il a dit que, pour défendre la République, il ne reculerait devant aucune des extrémités du devoir, ni devant les barricades, ni devant le tyran, ni devant la mort... Tout ce ridicule bavardage ressemble au jeu de pince-sans-rire, et, depuis que M. Victor Hugo s'est fait révolutionnaire, il n'a pas manqué de barricades, et il ne s'y est jamais trouvé.

Dans cette même réunion des électeurs sénatoriaux de la Seine les républicains de gauche, comme MM. Freycinet, Bédard, Herold, ont vu leurs candidatures assez mal accueillies, quoique ce pauvre M. Bédard, professeur à la faculté de médecine, se soit prononcé contre la loi de l'enseignement supérieur et en faveur de l'amnistie, c'est-à-dire des communards.

Aujourd'hui aura lieu la troisième réunion générale des électeurs sénatoriaux à laquelle assisteront les députés et candidats du centre-gauche; attendons-nous à bien des drôleries.

Le malheureux Journal des Débats est bien triste, ce matin. Il a fini par être obligé de parler du programme des radicaux, et il ne s'exécute pas sans un peu d'embarras. Il dit : « Nous sommes résignés, dans les deux grandes épreuves que nous allons traverser, à faire la part du feu. Nous n'ignorons pas que quelques élections seront très-malheureuses. Nous connaissons d'avance celle de M. Victor Hugo comme député du conseil municipal de Paris, et voilà pourquoi, lorsqu'elle s'est produite, nous avons déclaré qu'il ne fallait pas s'en effrayer, une personne d'esprit nous a répondu, on doit demain me couper la tête, mais je suis averti aujourd'hui, donc je n'ai aucune raison de m'effrayer. Il est probable que M. Victor Hugo veuille couper la tête à personne, même par métaphore; mais le veut-il, pourquoi s'en émouvoir, si l'on est sûr qu'il ne pourra pas le faire, et que, pour un intransigeant, dont nous avions inscrit l'élection à notre passif, nous aurons vingt modérés? »

M. Victor Hugo et les modérés du Journal des Débats ne coupent pas les têtes, mais ils les laissent couper... Voilà ce que l'histoire contemporaine nous apprend, depuis 1792.

En opposition avec les cinq candidatures sénatoriales des radicaux, un groupe de républicains modérés délégués des communes du département de la Seine réuni à plusieurs membres du conseil général et des conseils d'arrondissements, propose les candidatures suivantes :

« MM. Miguet, membre de l'Académie française; Renouard, procureur-général à la Cour de Cassation; Diez Monnin, député de la Seine; Béclard, professeur à la Faculté de Médecine; E. Gouin, président de la Chambre de Commerce. »

Ce qui s'est passé hier, dans la réunion des électeurs sénatoriaux, peut faire prévoir le sort réservé aux candidats des républicains soi-disant modérés. Nous allons assister, sur une plus grande échelle, à la scène de l'élection Rémusat et Barodet.

Voici la statistique d'après laquelle, le Rappell se croit assuré d'une majorité républicaine dans le Sénat :

« Des renseignements recueillis sur les lieux mêmes et contrôlés avec la plus rigoureuse impartialité, il résulte que dès maintenant, les départements ont donné la majorité aux républicains pour l'élection des délégués. »

« Ces 35 départements nomment en tout 79 sénateurs. »

« Ce sont donc 79 sénateurs républicains qui vont venir s'ajouter aux sénateurs républicains inamovibles. »

« En outre, dans 12 départements, le résultat quoique non définitif, est très satisfaisant, et tout permet d'espérer qu'il sera favorable aux républicains. »

« Ces départements nomment 31 sénateurs. On voit que si, comme tout permet de l'espérer, ces 31 sénateurs doivent être républicains, cela ferait en tout 110 sénateurs qui viendraient s'ajouter aux inamovibles et qui assureraient ainsi, à la cause républicaine, la majorité dans la future Chambre haute. »

« On remarquera qu'il reste encore 43 départements en dehors de ceux précités. Ce serait faire la part bien large à nos adversaires que de les supposer capables de triompher dans ces 43 départements. Mais enfin, si contre toute probabilité, il en était ainsi, la majorité encore aux républicains dans le Sénat. »

« Si les espérances du Rappell se réalisent le 30 janvier, je ne puis que finir cette lettre, comme je l'ai commencée : »

Nous sommes livrés aux bêtes.

DE SAINT-CHÉRON.

### ETRANGER

ITALIE. — Rome, 17 janvier. — Le message du maréchal de Mac-Mahon et le discours du trône lu à Berlin par M. Camphausen occupent l'opinion et produisent, dit-on, un certain mécontentement au Quirinal. On trouve le maréchal trop ferme, tant on voudrait voir abattus, et l'on trouve M. Camphausen trop désespéré, tant on se passionne pour la Prusse, tant on craint tout revers dans ce pays.

Le Quirinal sait que la situation de l'Italie tient au statu quo de l'Europe. Tout ce qui laisse, de près ou de loin, entrevoir un changement cause de l'inquiétude.

Le Pape seul est tranquille, je me plains à le répéter, afin de mieux faire apprécier le contraste entre le géolier tremblant et le capitif attendant dans la paix « les événements. »

C'est de tous côtés que, dans le monde libéral, on se repent d'être venu à Rome. On dit bien qu'il faut céder à la double pression des partis avancés et de la Prusse; que s'y dérober eût été perdre la couronne. Mais on a acquis la conviction que Rome est un tombeau. « Y entrer a été facile, en sortir est impossible. »

Et le renvoi avec la promesse formelle du titre d'intendant, lui confiant la surveillance de ses propriétés locatives, de ses réparations foncières ou immobilières, du soin de renvoyer les fermiers insolvables et d'installer les titulaires nouveaux, etc., etc.

Le tout aux appointements de deux mille quatre cents francs.

Jamais, au grand jamais, dans ses rêves les plus ambitieux, les plus insensés même, le digne Alsacien n'avait osé entrevoir de semblables mines de Golconde.

Deux mille quatre cents francs !... c'est-à-dire l'indépendance, le confortable, une maison à soi, le mariage... et le bonheur avec Gretchen!!!

Mme Myonnet put comprendre, à l'infinie béatitude qui rayonna sur le front de son futur intendant, qu'elle venait de s'annexer un dévouement à toute épreuve.

« Au pas de course — chose merveilleuse pour un cavalier — Rulmann revint du faubourg de Pont-à-l'Evêque chez le commandant. »

« Il avait bien envie, cependant, de passer d'abord chez Gretchen... mais la discipline l'emporta. »

M. de Poitevy, revenu de bonne heure de la pension des officiers supérieurs, se promenait de long en large dans sa chambre, plongé dans des mé-

diations d'une insupportable profondeur. La vue du visage empourpré, semé de gouttes du sueur du triomphant sous-officier, lui arracha un sourire.

— Eh bien, mon brave? — Mon commandant, je n'oublierai jamais... ô mon commandant! c'est à vous que je dois mon avenir.

— Vous plaisez à Mme Myonnet.

— Il paraît que j'ai cette chance, mon commandant; c'est la première de ma vie

— Elle vous a engagé? — Sur l'heure.

— Ah! ah!

— Et une solide, mon commandant... Deux cents francs par mois!

— Bien cela!

— Et une dame si bonne!

— Ah! très-bonne, en effet.

— Et si riche!

— On le dit.

— C'est sûr, mon commandant. Son intendant ne se croquera pas les bras.

— Alors, vous comptez sur du travail.

— Pour cela, oui. Elle m'a dit tout net que sa fortune étant divisée en deux parts, le notaire administrerait ses titres, et que j'étais chargé des terres et des maisons; que ce serait, pour ma moitié, cinquante mille francs de rentes dont j'aurais à lui rendre compte.

— Cinquante mille...

« Cinquante mille livres de rentes, mon commandant. »

— Je vous félicite, dit le commandant d'une voix instinctivement adoucie, en s'adressant au futur administrateur de cette affriolante fortune.

— Elle a deux millions! pensa-t-il en congédiant d'un geste protecteur la créature dévouée qu'il venait d'introduire dans la place.

Pas n'est besoin de dire qu'en quittant M. de Poitevy, Rulmann reprit le pas gymnastique et ne le quitta qu'au quatrième étage de la maison de Gretchen.

Il ne resta bientôt plus dans la ville que les étrangers, contraints par leurs fonctions publiques à ce stationnement sans trêve, ou les Viennois assez avisés pour avoir élu domicile sur le verdoyant coteau dominé par la statue colossale de Notre-Dame de Pipet, où l'on arrive par une pente raide, pittoresquement nommée *Coupe-Jarrets*.

La famille de Clarande voyait avec dépit ces départs successifs. Il était vraiment de mauvais ton de rester dans la ville poudreuse, tandis que l'émigration devenait générale.

Mme de Clarande, habituée à paraître, en souffrait dans sa vanité; Judith se plaignait amèrement; Hortense se réjouissait, au contraire, par l'espoir de réaliser quelques épargnes pendant la saison chaude.

Le colonel avait les oreilles rompues de doléances, et se demandait soucieusement si ce ne serait pas un bon moyen d'employer que de céder au désir de Judith pour lui rendre sa gaieté.

Ah! il y avait beaucoup à faire pour effacer les nuages de ce front capricieux, car la blonde fille souffrait, dans le secret de sa pensée, toutes les tortures de l'inquiétude, sans redouter, toutefois, la honte de l'abandon.

La conduite du commandant de Poitevy à son égard devenait de plus en plus indéchiffable. Il ne la fuyait pas encore, mais il ne la recherchait plus.

Elle se sentait battue en brèche, sans devoir d'où venait l'écroulée rivalité dont son instinct féminin s'alarmait.

Les cancanes de la société, pour se propager maintenant de château en villa, n'en étaient pas moins accrés.

Ce qui ressortait le plus clairement des apparences, même pour les plus myopes, c'est que le commandant retardait à plaisir une solution, se montrait plus rarement chez le colonel, ne poursuivait plus Judith de ses galants hommages, et portait en tous lieux un front chargé de préoccupations profondes.

Les très-bien informés affirmaient, en outre, que sa victoria stationnait plusieurs fois par semaine; des heures entières, devant la maison de Mme Myonnet.

Il se fut également remarqué que la veuve s'étant établie dans une belle propriété qu'elle possédait au bord du Rhône, le commandant de Poitevy prenait un peu plus souvent que de raison, pour but de promenade à cheval, la gracieuse vallée d'Estrella. où Mme Myonnet jouait à la châtelaine.

Ces derniers détails, Judith les ignorait absolument.

Ce qu'elle ne pouvait ignorer, en revanche, c'est que le cœur dont elle se croyait la souveraine incontestée lui échappait insensiblement.

Ses Jones païrent, ses yeux se noyèrent de mélancolie. Mme de Clarande prit peur de ce changement.

— Il faut l'air de la campagne à cette enfant, déclara-t-elle à son mari, ce

**Impôt et revenus indirects.** — Ces impôts ont produit 2.050.000.000 fr.

Les évaluations budgétaires ne s'élevaient qu'à 1.983.078.000 fr.

Excédant 67.922.000 fr.

Les principales augmentations portent sur l'enregistrement, les douanes, les boissons, les transports en grande vitesse et les tabacs; les droits et douanes sont restés inférieurs aux évaluations budgétaires de 8.652.000 fr.

Dédaction faite des impôts nouveaux non recouvrables en 1874, l'année 1875 a produit un total de revenus indirects de 2.017.642.000 fr.

L'année 1874 avait produit 1 milliard 868.490.000 fr.

Différence au profit de l'année 1875, 152.152.000 fr.

Pendant l'année 1875, l'enregistrement, les douanes, les boissons, les sucres indigènes, les transports en grande vitesse et les tabacs ont donné des produits notablement supérieurs à ceux de l'année précédente. Les droits de timbre seuls ont diminué de 2 millions 334.000 francs.

Il est inutile de faire remarquer l'importance des produits des impôts en 1875 soit sur les évaluations budgétaires, soit sur les produits de l'année 1874. Tout commentaire serait superflu; nous laissons la parole aux chiffres qui, eux aussi, ont leur éloquence.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

#### La situation des affaires A ROUBAIX-TOURCOING.

**Laines.** — Cette branche de notre commerce est toujours en mauvaise position à cause du prix trop bas de la laine peignée. Les quelques faillites qui ont éclaté à Paris dernièrement ne jettent de perturbation sur notre place qu'au point de vue des cours. Les maisons qui en ont été atteintes, comptent parmi les plus importantes et les plus riches, elles ont subi la chance des affaires en proportion de l'importance de leur chiffre et des bénéfices considérables antérieurement réalisés.

**Peignage.** — Cette industrie peu alimentée attend impatientement les ventes publiques de Londres et d'Anvers en février. Les blouses ont aussi baissé.

**Tissus.** — Les fabricants terminent en ce moment la livraison de leur saison d'été et s'occupent activement de la saison d'hiver.

Déjà quelques nouveautés ont paru.

**Soies et chappes.** — Les chappes ont encore baissé dans ces derniers temps. Lyon souffre beaucoup et on parle de deux suspensions assez considérables.

#### Prédict des impôts en 1875

Le ministère des finances vient de publier l'état des contributions directes de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, des impôts et revenus indirects perçus pendant l'année 1875.

**Contributions directes.** — Le montant des rôles s'élève pour 1875 à 682.814.900 fr.

Les onze douzièmes échus au 31 décembre 1875, représentent 625.913.700 fr.

Les recouvrements se sont élevés à 654 millions 942.700 fr.

Anticipation, 29.029.000 fr. Au 31 décembre 1874, l'anticipation ne s'élevait qu'à 26.628.000 fr.

Les frais de poursuite ont été de 1 fr. 79 pour 1.000 fr. de recouvrements; en 1874, la proportion avait été de 1 fr. 86 pour 1.000 francs soit une diminution de 7 centimes pour 1.000 fr.

**Impôt sur le revenu des valeurs mobilières.** — Évalué à 31.760.000 francs, il a produit 34.676.000 francs.

« La même inégalité se retrouvait nécessairement dans la répartition de l'impôt foncier par les départements divisés proportionnellement aux anciens droits. »

« La conquête ayant, en 1797, ajouté 12 nouveaux départements au territoire, il fut décidé que la contribution foncière à provenir des pays annexés servirait à dégrever d'autant les autres départements. Par l'effet de ce dégrevement le contingent descendit de 240 à 218 millions. »

« L'année suivante, l'impôt foncier fut encore réduit d'un vingtième ou d'un sou par livre appliqué à tous les départements. Le montant de l'impôt se réduisit ainsi à 207 millions. »

« L'année suivante encore, eut lieu un dégrevement nouveau. On avait, en 1790, assujéti tous les biens fonds à la contribution, sans en excepter même les biens improductifs ou ceux du domaine public. Or, les communaux n'avaient pas manqué de surtaxer outre mesure ces terres improductives, afin de décharger leurs habitants. L'abus en était arrivé à ce point que Paris, par exemple, avait rejeté le tiers de sa contribution totale sur les Tuileries, les boulevards, les tours de Notre-Dame, le Panthéon et les autres monuments publics. Il fut décidé que les biens improductifs seraient exemptés de l'impôt, mais comme on ne voulut pas reporter leur contingent sur les autres propriétés, il fallut encore diminuer la contribution. Elle baissa à 189 millions. »

« Dans le système précédent, les forêts de l'État restaient assujéties à la taxe. La loi du 10 mai 1801 leur étendit l'exemption accordée aux biens improductifs, par cette considération qu'il était inutile que le Trésor se payât un impôt à lui-même. Ce fut encore un déficit de 4 millions dans la contribution foncière. »

Ces concessions successives avaient ouvert la porte aux réclamations et encouragé toutes les espérances. Chaque département faisait monter ses députés à l'assaut du budget. Sous le prétexte de réparer des injustices locales, ils obtenaient, de ci, de là, des dégrevements annuels qui finissent, en 16 ans, par atteindre le chiffre considérable de 47 millions. A la fin de l'année 1819, la contribution foncière, de 240 millions, se trouvait ramenée au chiffre de 168 millions. Le Trésor avait perdu 72 millions.

« Le gouvernement dut aviser. »

En 1821, on fit procéder à une évaluation officielle de tous les revenus fonciers, et, après ce travail, les départements furent divisés par catégories suivant leur richesse respective. Les anciennes réclamations se reproduisirent en masse et l'administration fut forcée d'en accueillir la plus grande partie. Elle consentit à un dernier sacrifice de 13 millions. Mais il fut convenu que, pour couper court à ces envahissements périodiques, l'impôt foncier serait désormais invariable. Ce fut le but de la loi du 21 juillet 1821.

« Il était temps de s'arrêter, car l'impôt allait s'amoindrir dans des proportions inquiétantes. Le tableau suivant présente le résumé de ces diminutions: »

1791	240 millions.
1797	218 —
1801	207 —
1799	189 —
1802	183 —
1804	174 —
1805	172 —
1819	168 —
1821	151 —

« Depuis 1821, aucune modification n'a été apportée aux contingents dans le but de les mieux répartir. La fixité de l'impôt est devenue un principe qui a résisté à toutes les attaques des contribuables. Cependant à mesure que le temps marche la propriété foncière se modifie. Des terrains incultes sont défrichés; les forêts converties en terres ou des terres en vignes. Les progrès agricoles changent considérablement d'un jour à l'autre le revenu du sol. Ce qui était exact en 1821 a bientôt cessé de l'être, et plus on avançait, la nécessité d'une révision des revenus territoriaux s'imposait au gouvernement. »

« La loi du 7 août 1850 prescrivit à l'administration d'y faire procéder. Les agents recueillirent les informations nécessaires pendant les trois années suivantes, et le travail fut terminé à la fin de l'année 1854. Il avait coûté 800,000 fr. »

« On ne l'utilisa pas. Les centimes additionnels avaient été réduits et le revenu foncier ne cessait de s'accroître. C'était le commencement de cette longue période de prospérité agricole qui correspond au régime impérial et pendant laquelle, grâce à d'abondantes récoltes non moins qu'au progrès de méthodes d'exploitation, la culture des terres a procuré d'abondants profits. Les plaintes sur le poids de la contribution foncière cessèrent et le gouvernement attendit. »

« Sa quiétude ne devait pas être longue. Lors

de l'enquête agricole prescrite par le décret du 28 mars 1860, l'occasion était trop belle pour que les propriétaires fonciers n'en profitassent pas, ils recommencèrent leurs doléances sur le poids excessifs de la contribution et sur l'iniquité de sa répartition.

« Le premier grief était assurément mal fondé. »

« Aujourd'hui, le revenu foncier de toute la France atteint, d'après les données les plus exactes, le chiffre de 4 milliards environ et la contribution ne s'élève qu'à 167 millions. »

« En 1791, ce revenu ne dépassait pas 1.500 millions et il était taxé à 240 millions. Le propriétaire payait alors le sixième de son revenu; il n'en paie plus aujourd'hui même le vingtième. Il est clair que si une modification devait être apportée sur ce point à la règle de la fixité de la taxe, ce serait plutôt pour l'accroître que pour la diminuer. La matière le comporterait parfaitement. »

« Mais le second grief des contribuables est aussi bien fondé que l'autre l'est peu. »

« Les injustices de la répartition se sont tellement exagérées depuis ces dix dernières années que, dans certains pays, le résultat est intolérable. Les départements pauvres, ou le sol est rebelle à la culture, paient toujours le même droit. Ceux, au contraire, dans lesquels l'exploitation intensive a doublé les produits, se trouvent supporter une charge deux fois moindre. Le rapport de l'impôt foncier avec le revenu net n'est encore aujourd'hui variable de 3 à 4 %, selon les départements. »

Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

« Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

de l'enquête agricole prescrite par le décret du 28 mars 1860, l'occasion était trop belle pour que les propriétaires fonciers n'en profitassent pas, ils recommencèrent leurs doléances sur le poids excessifs de la contribution et sur l'iniquité de sa répartition.

« Le premier grief était assurément mal fondé. »

« Aujourd'hui, le revenu foncier de toute la France atteint, d'après les données les plus exactes, le chiffre de 4 milliards environ et la contribution ne s'élève qu'à 167 millions. »

« En 1791, ce revenu ne dépassait pas 1.500 millions et il était taxé à 240 millions. Le propriétaire payait alors le sixième de son revenu; il n'en paie plus aujourd'hui même le vingtième. Il est clair que si une modification devait être apportée sur ce point à la règle de la fixité de la taxe, ce serait plutôt pour l'accroître que pour la diminuer. La matière le comporterait parfaitement. »

« Mais le second grief des contribuables est aussi bien fondé que l'autre l'est peu. »

« Les injustices de la répartition se sont tellement exagérées depuis ces dix dernières années que, dans certains pays, le résultat est intolérable. Les départements pauvres, ou le sol est rebelle à la culture, paient toujours le même droit. Ceux, au contraire, dans lesquels l'exploitation intensive a doublé les produits, se trouvent supporter une charge deux fois moindre. Le rapport de l'impôt foncier avec le revenu net n'est encore aujourd'hui variable de 3 à 4 %, selon les départements. »

Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe de reprendre promptement le travail commencé en 1850 et de faire procéder à la révision des revenus territoriaux. »

Cette situation ne saurait évidemment se perpétuer. Il importe